

Canada, province de Québec, Municipalité de Rivière-à-Claude.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 8 avril 2024 à 18 h à la salle du conseil située au 520, rue principale Est à Rivière-à-Claude.

Sont présents : Monsieur Réjean Normand, maire
 Madame Johanne Castonguay, conseillère au siège no.1
 Monsieur Roberge Castonguay, conseiller au siège no.2
 Monsieur Allen Tremblay, conseiller au siège no.3
 Madame Dominique Auclair, conseillère au siège no.4
 Monsieur Martin Barrette, conseiller au siège no.5
 Monsieur Jean-Marie Therrien, conseiller au siège no.6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente Mme Nataly M. Ferland, directrice générale et greffière-trésorière.

Les membres du conseil confirment avoir été notifié tel que requis par l'article 153 du Code Municipal.

Période de recueillement

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h par M. Réjean Normand maire, Mme Nataly M. Ferland, directrice-générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

Adoption de l'ordre du jour

2024-04-067

Pro : M. Martin Barrette
Résolu à l'unanimité

App : M. Roberge Castonguay

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

MODALITÉS D'ENBAUCHE EMPLOYÉ SAISONNIER

2024-04-068

Pro : M. Martin Barrette
Résolu à l'unanimité

App : Mme Johanne Castonguay

QU'une offre d'emploi soit publiée selon les règles de publication en vigueur du 9 avril au 22 avril 16h pour le poste d'employer saisonnier pour la municipalité.

Description de tâches : Sous la supervision de la direction générale, l'employé aura à veiller à l'exécuter des activités relatives aux tâches d'entretien des infrastructures municipales tels que l'hygiène des installations sanitaires, des travaux de voirie divers, l'entretien des espaces verts et toutes autres tâches connexes.

Modalités d'embauche :

- Du 27 mai au 6 septembre 2024 inclusivement (15 semaines) ;
- Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h, soit 7hr par jour) ;
- Du vendredi, samedi et dimanche : 2h par jour ;
- Pour un total de 34hrs semaine.

Salaire et avantages :

- Rémunération de 17\$/hr ;
- Allocation de dépense de 100\$ par semaine pour les déplacements sur le territoire de la municipalité ;

- Frais de déplacement remboursés pour les déplacements hors territoire 0.70\$/kilomètre.

Exigences à l'emploi :

- Posséder un véhicule de travail de type camionnette ;
- Capacité de travailler de manière autonome et initiative ;
- Connaissance du milieu ;
- Habiletés manuelles.

Clôture de l'assemblée

2024-04-069

À 19 h 25, sur proposition de Mme Johanne Castonguay, l'assemblée est levée.

Je, Roberge Castonguay, maire suppléant, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Réjean Normand, maire

Nataly Morin Ferland, d.g & g-t